

UN RÉSEAU QUI FAIT ROULER LA JEUNESSE

UN RÉSEAU POUR TOUTES LES SITUATIONS

POUR LES - 25 ANS

VOUS ÊTES FISCALEMENT RATTACHÉ À VOS PARENTS ?



Si vos parents sont allocataires CAF et bénéficient de prestations, rendez-vous en agences de Mobilité muni de l'attestation de paiement CAF de vos parents et de votre pièce d'identité.

Si votre nom ne figure pas sur l'attestation CAF de vos parents, vous devez aussi fournir l'original du dernier avis d'imposition sur le revenu de vos parents et votre livret de famille.



Si vos parents ne sont pas allocataires CAF, rendez-vous à la Maison des habitants, au CCAS ou à la mairie de votre lieu de résidence (situé dans la Métropole), afin que le calcul de votre quotient familial soit effectué.

Munissez-vous des pièces justificatives suivantes :

- votre pièce d'identité,
- votre livret de famille,
- l'original du dernier avis d'imposition sur le revenu de vos parents.

VOUS ÊTES FISCALEMENT AUTONOME

Voir rubriques «Vous êtes allocataire CAF» ou «Vous n'êtes pas allocataire CAF», pages précédentes.

CMU

Sous Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC) ou sous Complémentaire Santé Solidaire (CSS), bénéficiez de la formule Pastel 3.

Rendez-vous à la Maison des habitants, au CCAS ou à la mairie de votre lieu de résidence (situé dans la Métropole⁽³⁾) avec votre attestation CMUC ou CSS en cours de validité, votre pièce d'identité et votre livret de famille pour faire valoir vos droits à réduction.

Votre avis d'imposition peut vous permettre de bénéficier d'une réduction plus avantageuse. Renseignez-vous auprès de votre mairie ou CCAS de votre commune situé dans la Métropole.

AME

Bénéficiaires de l'Aide Médicale de l'État (AME), présentez-vous en agences de Mobilité avec votre carte AME valide pour bénéficier (ainsi que vos ayants droit figurant sur la carte) de la formule Pastel 1.

Les personnes en situation de demande d'asile ou en attente de papiers sont invitées à se rapprocher de leurs structures d'accueil et/ou d'hébergement conventionnées pour tout renseignement concernant le calcul de leur quotient familial.



TAG.fr   

Toute l'information et toutes les solutions de mobilité.



04 38 70 38 70

AlloTAG, Infotrafic



Flexo+ 04 76 20 66 33
PMR pmr@m-tag.fr



Agence **CENTRE-VILLE**

49 av. Alsace-Lorraine, Grenoble

        

Agence **GRAND'PLACE**

Arrêt Grand'place, Grenoble

     

Agence **STATIONMOBILE**

15 bd Joseph Vallier, Grenoble

          

Agence **LE SQUARE**

11 bd Agutte Sembat, Grenoble

          

Agence **CROLLES**

431 avenue Ambroise Croizat, Crolles

      



TARIFS VALABLES
À PARTIR DU **01/09/2022**



MON RÉSEAU, MON ABONNEMENT, PLUS JUSTE, PLUS SOLIDAIRE

UN RÉSEAU QUI FAIT VOIR LES TARIFS EN PASTEL

La tarification solidaire s'applique en fonction des revenus des personnes et étend ce droit à réduction à tous les ayants droit rattachés au foyer. Abonnements valables 30 jours à compter de la première validation.

PASTEL 1

QF DE 0€ À 458€

2,50€/MOIS
30€/AN⁽¹⁾

PASTEL 2

QF DE 459€ À 551€

9,80€/MOIS
117,60€/AN⁽¹⁾

PASTEL 3

QF DE 552€ À 635€

14,80€/MOIS
177,60€/AN⁽¹⁾

PASTEL 4

QF DE 636€ À 712€

19,70€/MOIS
236,40€/AN⁽¹⁾

(1) les formules annuelles sont réservées aux personnes de 65 ans et + ou aux invalides à 80%. Toute fausse déclaration ou falsification de documents de la part du client entraîne une annulation des droits de la tarification solidaire pour une durée de 2 ans.

UN RÉSEAU QUI ACCOMPAGNE

ALLOCATAIRE CAF



Pour bénéficier d'une réduction ou renouveler vos droits, présentez-vous en agences de Mobilité⁽²⁾ muni des pièces justificatives suivantes :

- votre attestation de paiement CAF du mois en cours ou du mois précédent,
- votre pièce d'identité,
- votre carte Oûra et celles de vos ayants droit si nécessaire,
- votre avis d'imposition sur le revenu à votre nom (uniquement pour les moins de 25 ans).

M TAG VOUS FAIT GAGNER DU TEMPS

- Réalisez directement votre photo en agences de Mobilité si l'abonnement est pour vous.
- Présentez-vous en agences de Mobilité avec votre attestation de paiement CAF au format numérique (tablette ou smartphone).

(2) Cette démarche est à effectuer au moins une fois par an. Consultez votre « info carte » pour connaître la date de validité de vos droits à la tarification solidaire.

UN RÉSEAU QUI FAIT LE PLEIN DE SOLIDARITÉ

NON ALLOCATAIRE CAF



Si vous n'êtes pas allocataire CAF ou que vous êtes allocataire CAF sans percevoir de prestation, adressez-vous à la Maison des habitants ou au CCAS. En dehors des communes de la Métropole grenobloise⁽³⁾, si votre Maison des habitants / CCAS / mairie n'est pas conventionné(e), contactez AlloTAG au 04 38 70 38 70, afin de préparer votre démarche de demande d'accès à la tarification solidaire.

Munissez-vous des pièces justificatives suivantes afin que votre quotient familial soit calculé et ainsi obtenir un droit à réduction :

- votre pièce d'identité,
- votre livret de famille,
- l'original de votre dernier avis d'imposition sur le revenu
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

En fonction de votre situation, d'autres justificatifs peuvent être demandés.

(3) infos et liste des communes sur : grenoblealpesmetropole.fr

OÙ ACHETER VOTRE TITRE DE TRANSPORT ?

DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES

Aux stations tramway et aux principaux arrêts Chrono.

Achetez vos tickets et rechargez votre carte Oûra

AGENCES DE MOBILITÉ

PAR CORRESPONDANCE

Recevez votre abonnement directement chez vous !
Dossier à télécharger sur tag.fr/vpc

RELAIS TAG

130 commerçants de proximité dans la Métropole.

+ d'infos sur tag.fr/relaistag

